Rythmes scolaires, mode d'emploi

À partir de la rentrée de septembre, les nouveaux horaires de classe et des accueils périscolaires (avant et après l'école) entrent en vigueur. Il s'agit, pour notre ville, de construire un projet éducatif territorial complet, garant de la qualité, de la diversité et de la cohérence des animations qui sont proposées.

→ Ce qui change en septembre

- La journée de classe est raccourcie de 45 minutes.
- Une matinée de classe supplémentaire : le mercredi (possibilité de déjeuner).
- Nouveaux horaires d'entrée et sortie de classe : de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h.
- Nouvelle organisation des activités avant et après la classe (étude, accueil périscolaire, ateliers thématiques).
- Réservation obligatoire pour tous les temps périscolaires.

→ Ce qui ne change pas

- L'accueil périscolaire dans toutes les écoles de 7h30 à 8h20 et de 16h à 19h.
- La pause déjeuner de 2 heures.
- Les tarifs en fonction du quotient familial.

→ Des temps mieux répartis et mieux adaptés à la vie de l'enfant

Moins fatigants, les nouveaux horaires, en raccourcissant la durée journalière d'école, doivent permettre de faciliter la réussite de tous les enfants. Avant et après l'école, et à l'heure du midi, la Ville continuera, comme c'était le cas auparavant, de prendre en charge les enfants en accueil périscolaire (le matin et le soir) et pour la restauration scolaire (tous les jours, y compris le mercredi). L'accueil de loisirs des mercredis après-midi et des vacances sera également assuré.

➔ Une sécurité accrue

Pour plus de sécurité et d'efficacité, les taux d'encadrement sont plus élevés à Créteil que ceux exigés par la réglementation. Ils sont maintenus à 1 adulte pour 10 enfants, en maternelle, et 1 adulte pour 14 en élémentaire. De plus, lorsque les parents ne peuvent pas être présents à la fin de la classe (16h), la municipalité a fait le choix de ne pas laisser les enfants sortir entre 16h et 16h30 durant la récréation surveillée.

➔ Des "ateliers découverte" épanouissants

Plus de 130 ateliers sont proposés dans toute la ville dès le mois de septembre. Quelque 1800 enfants (des grandes sections de maternelle aux CM2) sont déjà inscrits dans ces ateliers qu'ils fréquenteront une fois par semaine. Ces ateliers, que certains enseignants se sont proposés d'animer, sont le résultat d'un travail mené en concertation avec tous les partenaires de la Ville : équipements socioculturels, associations, services municipaux et communautaires (Sports, Culture, Développement durable…). Cinq thématiques ont été retenues :

- Découvrons le monde ! (danse du monde, percussion…)
- Développons notre créativité ! (cirque, initiation à la BD…)
- Ouvrons l'œil ! (arts, découverte de la photo, vidéo…)
- Gardons le rythme ! (capoeira, hip-hop…)
- Faisons ensemble ! (J'ai le droit, Moi et ma planète…).

➔ Les réservations sont obligatoires

Toutes les prestations périscolaires sont soumises à une réservation. En cas de non-réservation, l'accès n'est pas garanti. En effet, les services municipaux ont besoin de connaître exactement le nombre d'enfants présents pour adapter le nombre de personnes qualifiées pour les encadrer.

➔ Les tarifs ne changent pas

Malgré le renforcement de toutes les activités périscolaires, les tarifs ne connaîtront pas de hausse, que ce soit lors des nouveaux ateliers ou le soir. Les enfants pourront choisir entre les activités éducatives et de loisirs de l'accueil périscolaire, l'étude ou encore, une fois par semaine, la découverte d'un atelier nouveau.
Deux récréations surveillées et gratuites sont ouvertes aux enfants qui ne fréquentent pas l'accueil périscolaire, mais dont les parents ont un besoin de garde de 8h20 à 8h35 et/ou de 16h à 16h30.

➔ Un guide pratique pour tout savoir

Un guide pratique a déjà été envoyé à tous les parents. Il présente en détail la nouvelle répartition du temps dans la semaine et les différentes possibilités proposées aux enfants avant et après la classe. Vous pouvez le télécharger sur www.ville-creteil.fr/decouvrez-le-guide-pratique-des-rythmes-scolaires

UN ENCADREMENT RENFORCÉ

Différents personnels sont présents hors du temps scolaire pour assurer l'encadrement des enfants.

- **Les Atsem** [agents spécialisés des écoles maternelles] accueillent les enfants le matin à partir de 8h20 et de 16h à 16h30.
- **Les enseignants,** dont 27 se sont proposés pour assurer des ateliers le midi [renforcement des activités sur la pause après le déjeuner], peuvent également assurer l'encadrement pendant les récréations surveillées.
- **Les Etaps** [éducateurs territoriaux pour les activités physiques et sportives] animent des ateliers le soir.
- **Les animateurs en accueil périscolaire.**
- **Les référents :** un référent, nommé dans chaque école, est le garant de la continuité éducative. Il est en lien avec le directeur de l'école et présent lors de tous les temps périscolaires : matin, midi, soir et mercredi. Une affiche est apposée dans chaque école afin que les familles puissent identifier le référent de leur enfant.

Renseignements

Direction de l'Éducation
Service des prestations scolaires et périscolaires
Hôtel de Ville [guichets 23/24]
Place Salvador-Allende
Tél. : 01 58 43 35 91/93